

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2179

6 septembre 2013

SOMMAIRE

Abeco S.A.	104546	Erre Lux S.A.	104564
Activa Sicav	104547	E.S.F. S.à r.l.	104551
Aedon S.A.	104592	Eudial S.C.A.	104549
Afaia S.à r.l.	104547	Euro Home Concept (EHC) s.à r.l.	104567
After Dinner Games S.à r.l.	104547	European Distribution & Franchising S.A.	104567
Agardh Invest S.A.	104553	Future Management Holdings S.A., SPF	104592
AIG/Lincoln Holdings S.à r.l.	104553	Gangolf Sàrl	104592
AIG/Lincoln Schatzbogen Luxembourg S.à r.l.	104553	Goad International SA	104590
Asia Share Registries Holding 2010 S.à r.l.	104546	Gran Tierra Brazco (Luxembourg) S.à r.l.	104591
Aviva Investors European Secondary Infra- structure Credit SV S.A.	104546	Grape Investments S.à r.l.	104591
Beverage Packaging Holdings (Luxem- bourg) V S.A.	104546	Greenbrier Investments S.à r.l.	104590
Dezenit S.P.F.	104563	Plexus	104554
Dezenit S.P.F.	104563	SAFE 22 S.à r.l.	104553
Diagenics SE	104552	Shell Treasury Luxembourg	104589
DIC Luxembourg S.à r.l.	104554	Sofinol S.A.	104589
Diversified Real Estate Investments S.A.	104550	Supreme Entertainment S.A.	104573
Donjon S.A.	104550	Swiss Life Immo-Arlon	104590
Dory 1 S.à r.l.	104550	SYL S.A.	104553
Dretschler IT S.à r.l.	104549	Syrdall Properties S.à r.l.	104573
DRS Logistic S.à r.l.	104550	TD Grand Duché de Luxembourg	104574
DSB Communication S.A.	104550	The Argonaut Master Holdings S.A.	104578
DSE S.A.	104549	Thingvellir S.à r.l.	104588
DSK Systems S.A.	104548	Thor Luxco 65 Champs-Élysées S.à r.l. ..	104579
DTC Wealth Stream S.A.	104551	Tréfileries Haute Forêt S.A.	104588
DT Ealing S.à r.l.	104549	Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A.	104567
DT Hyde Park S.à r.l.	104551	Twin Holding 2 S.à r.l.	104574
Dynamax S.à r.l.	104551	TwinLux ValueInvest SICAV-SIF	104588
Eastbridge S.à r.l.	104547	Unit Investments S.A., SPF	104573
Ecka Granules Holding I S.à r.l.	104563	V.I.Q. S.A.	104552
Entrapaulus Construction S.A.	104548	V Telecom Investment S.C.A.	104551
		Xstrata Finance (Luxembourg) S.à r.l. ..	104552

Asia Share Registries Holding 2010 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 23.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.267.

Les comptes annuels au 31/03/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013098576/10.

(130120508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Aviva Investors European Secondary Infrastructure Credit SV S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.397.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juillet 2013:

- Mons. Rolf Caspers, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de catégorie A de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mons. Erik van Os, avec effet au 11 juillet 2013.

- Le nouveau mandat de Mons. Rolf Caspers prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018 statuant sur les comptes annuels de 2017.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013098578/17.

(130119951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Abeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 162.511.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013098580/11.

(130120401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.603.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 19 juin 2013 que:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est sis au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été reconduit dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé des comptes annuels de la Société pour l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 16 juillet 2013.

Pour la Société

Un administrateur

Référence de publication: 2013098659/16.

(130120312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Activa Sicav, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 162.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour ACTIVA SICAV

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2013098582/13.

(130119707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Afaia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 121.845.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013098586/10.

(130120076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

After Dinner Games S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 116.226.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013098587/12.

(130120465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Eastbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.230.632,72.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 118.954.

I. En date du 27 juin 2013, l'associé Conimec Enterprises Limited, avec siège social au 44, Kallipoleos, 3rd Floor, 1664 Nicosia, Chypre, a cédé les 19 418 parts sociales qu'il détient dans la Société à la société Ellerslie Limited, avec siège social à Don Street, Waterloo House, 1st Floor, JE1 1AD St Helier, Jersey, qui les acquiert.

II. En date du 28 juin 2013, l'associé Ellerslie Limited, précité, a cédé les 19 418 parts sociales qu'il détient dans la Société à la société Phoenix Limited, avec siège social à Msida Valley Road, Domestica Building, 4th Floor, MSD 9020 Msida, Malte, qui les acquiert.

III. En date du 28 juin 2013, l'associé Phoenix Limited, précité, a cédé les 19 418 parts sociales qu'il détient dans la Société à la société Lofthouse Limited, avec siège social à Msida Valley Road, Domestica Building, 4th Floor, MSD 9020 Msida, Malte, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098813/19.

(130119955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Entrapaulus Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 64, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 49.169.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 02 juillet 2013 que:

- Mme Liette Gales, demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, a été cooptée au Conseil d'Administration de la société en remplacement de M. Pierre Wagner, décédé, ayant demeuré à L-5421 Erpeldange, 36, rue de Mondorf. Le mandat de Mme Gales prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

- Monsieur Albert Görgen, demeurant au no. 38A, Moselstrasse, D-66693 Mettlach-Orscholz, a été appelé à la fonction de délégué à la gestion journalière, responsable du département démolition-construction-génie civil de la société, avec pouvoir de signature individuelle.

Pour tous actes ressortant du département démolition-construction-génie civil la co-signature de M. Albert Görgen est obligatoire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wormeldange-Haut, le 02 juillet 2013.

Pour avis et extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013098831/21.

(130120596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

DSK Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 40.371.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 mai 2013 que:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Marc WAGENER, demeurant à L -1467 Howald, 77, rue Henri Entringer, né le 26.08.1965 à Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juillet 2013 que:

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats des administrateurs:

- Monsieur Charles KROMBACH, demeurant à L-1145 Luxembourg, 131, rue des Aubépines, né le 19.02.1942 à Luxembourg,

- Monsieur Jacques BAUER, demeurant à L - 6990 Rameldange, 35C, rue Principale, né le 08.09.1967 à Luxembourg,

- Monsieur Marc WAGENER, demeurant à L - 1467 Howald, 77, rue Henri Entringer, né le 26.08.1965 à Luxembourg,

- Monsieur Gil DA SILVA, demeurant à L-1619 Luxembourg, 47, rue Michel Gehrend, né le 10.03.1960 à Marinha Grande (Portugal), et

pour une période d'un an se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur l'exercice 2013.

L'Assemblée Générale décide de ne pas reconduire le mandat de Monsieur Guy PUTZ, demeurant à L-9012 Ettelbrück, 43, Avenue des Alliés, né le 20.03.1967 à Luxembourg,

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat de l'administrateur-délégué Monsieur Gil DA SILVA, demeurant à L-1619 Luxembourg, 47, rue Michel Gehrend, né le 10.03.1960 à Marinha Grande (Portugal) pour une période d'un an se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur l'exercice 2013.

L'Assemblée Générale décide de nommer la société ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47 771, en tant que Réviseur d'entreprises agréée pour réviser les comptes de la société pour l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

DSK SYSTEMS S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013098803/33.

(130119622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Dretschler IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.
R.C.S. Luxembourg B 127.529.

DISSOLUTION

Pour la S. À R. L. DRETSCHLER IT en Liquidation ayant son siège à CONTERN, constituée, suivant acte reçu par Me Leon Thomas dit Tom METZLER, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 03 mai 2007

Il a été décidé:

- De la dissolution de la société avec effet de ce jour
- De l'archivage des livres et pièces durant les 5 prochaines années auprès de la société KÜHNE & NAGEL 1, rue Edmund Reuter -L- 5326 CONTERN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le liquidateur

Référence de publication: 2013098798/16.

(130120149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

DSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7758 Grentzingen, Maison 1.
R.C.S. Luxembourg B 152.168.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013098802/14.

(130119853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

DT Ealing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 167.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013098804/11.

(130120263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Eudial S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-9880 Wilwerdange, 28, Gédigerweeg.
R.C.S. Luxembourg B 71.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2013.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2013098843/13.

(130119912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Diversified Real Estate Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place François-Joseph Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 150.716.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098792/10.

(130120824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Donjon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 43.003.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013098793/10.

(130119874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Dory 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.200,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.296.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098795/11.

(130120311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

DRS Logistic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 176.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013098800/14.

(130119817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

DSB Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 110.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098801/9.

(130120785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

DT Hyde Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 167.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013098805/11.

(130120344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

DTC Wealth Stream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 172.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013098806/10.

(130120609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Dynamax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Michels.
R.C.S. Luxembourg B 108.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098807/9.

(130119906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

E.S.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-8834 Folschette, 92, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 109.368.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098809/11.

(130120797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

V Telecom Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 171.742.

Les comptes consolidés audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Corinne Muller
Mandataire

Référence de publication: 2013099492/13.

(130120520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

V.I.Q. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 41.300.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 27 juin 2013

L'Actionnaire unique de la Société, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Sacha KREMER, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de 2019 qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2018.

L'Actionnaire unique de la Société, décide de renouveler pour une nouvelle période de 6 ans le mandat de commissaire aux comptes de la société MGI FISOGEST S.à r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, et immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B20114.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire de 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

L'Actionnaire unique de la Société, décide de transférer le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Référence de publication: 2013099494/18.

(130120020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Diagenics SE, Société Européenne.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 152.777.

—
Hiermit bitten wir Sie für die Handelsgesellschaft Diagenics SE eine Adressänderung vorzunehmen.

Name der Handelsgesellschaft: Diagenics SE (Societas Europaea)

Handelsregisternummer: B 152777

Neue Adresse: 129, rue Adolphe Fischer

L-1521 Luxembourg

Alte Adresse: 5, rue Goethe

L-1637 Luxembourg

Datum der Änderung: 01.07.2013

Luxembourg, den 15.07.2013.

DIAGENICS

SOCIETAS EUROPAEA

Ernest Kapetanovic

President & CEO

Référence de publication: 2013099543/20.

(130119601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Xstrata Finance (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.700.000,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 104.650.

—
Extrait des résolutions des associés de la Société prises le 20 juin 2013

Les associés ont accepté la démission de Mr. Fabrice Kettner de sa position de gérant B de la Société avec effet au 20 juin 2013.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Brian Azzopardi, gérant de catégorie A; et

- Alain Peigneux, gérant de catégorie B.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013099513/16.

(130120280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

SYL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 27.602.

Les documents de clôture de l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099441/10.

(130120601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Agardh Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 91.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098588/9.

(130119807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

AIG/Lincoln Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 97.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098593/9.

(130120174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

AIG/Lincoln Schatzbogen Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 87.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098594/9.

(130120276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

SAFE 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.513.

RECTIFICATIF

Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors du dépôt des décisions prises par l'associée unique en date du 9 juillet 2013 auprès du registre de Commerce et des Sociétés, sous la référence L130115451 en date du 10 juillet 2013.

Il convient de lire que Madame Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née le 24 mai 1972 à Le Raincy (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommée gérante de catégorie A, pour une durée indéterminée et non pas M. Franck BETH comme mentionné par erreur.

Luxembourg, le 15.07.2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Safe 22 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013100095/17.

(130121349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Plexus, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 147.238.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 28 juin 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire les administrateurs suivants pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014:

- Monsieur Flavio BORRI,
- Monsieur Carlo Alberto GALLI,
- Monsieur Giovanni VITTORE.

2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour PLEXUS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

- / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2013100059/22.

(130121006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

DIC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 178.894.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of April.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DIC Holding LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Qatar, established in the Qatar Financial Centre with registered number 00150 and having its address at 8th Floor, Q-Tel Tower, West Bay, Doha, Qatar, here represented by Maître Tulay Sonmez, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "DIC Luxembourg S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these cir-

cumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, derivative products, options, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may enter into any kind of derivative agreements, forward agreements, options and swap agreements, and any other similar agreements.

3.2 In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property (including the acquisition, management and disposal of any such real estate or movable property) which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1 The Company shall be managed by a board of managers (the Board), each manager being appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. The Board is composed of at least two (2) A managers and at least two (2) B managers.

8.1 Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2 Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) A manager and at least one (1) B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

Art. 9. Representation.

9.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) A manager and one (1) B manager.

9.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises agréés, when so required by law.

14.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

DIC Holding LLC, prenamed and represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1500.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Omer Abdulaziz H A Al-Marwani, born in Qatar on November 14, 1974, residing at House No 7 Al Rabee Street, Al Wakra City Qatar, as A manager;

- Mr. Muhammad Ali Ridzwan Bin Yusof, born in Kuala Lumpur, Malaysia, on December 29, 1974, residing at 807 No. 6, La Croisette (PA-04), Porto Arabia, Doha, Qatar, as A manager;

- Mr. Jean-Christophe Dauphin, private employee, born in Nancy, France, on November 20, 1976, professionally residing at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, as B manager; and

- Mr. Vincent Cointepas, private employee, born in Blois (France), on July 16, 1985, professionally residing at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, as B manager.

2. The registered office of the Company is set at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le trentième jour du mois d'avril,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

DIC Holding LLC, une société constituée et régie par les lois du Qatar, établie au Qatar Financial Centre, enregistrée sous le numéro 00150 et ayant son siège social au 8th Floor, Q-Tel Tower, West Bay, Doha, Qatar,

ici représentée par Maître Tulay Sonmez, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "DIC Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, produits dérivés, options, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut conclure tout type de conventions de dérivé, contrats à terme, options et contrats de swap, et toute autre convention similaire.

3.2. Dans le cadre de ses activités, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers (y compris l'acquisition, la gestion et la disposition de tous biens immobiliers ou mobiliers) qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil), chacun des gérants étant nommé par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Le Conseil est composé d'au moins deux (2) gérants A et d'au moins deux (2) gérants B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 9. Représentation.

9.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B.

9.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

DIC Holding LLC, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1500.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Omer Abdulaziz H A Al-Marwani, né à Qatar le 14 novembre 1974, résidant à House No 7 Al Rabee Street, Al Wakra City Qatar, en qualité de gérant A;

- M. Muhammad Ali Ridzwan Bin Yusof, né à Kuala Lumpur, Malaisie, le 29 décembre 1974 December 29, 1974, résidant à 807 No.6, La Croisette (PA-04), Porto Arabia, Doha, Qatar, en qualité de gérant A;

- M. Jean-Christophe Dauphin, employé privé, né à Nancy, France, le 20 novembre 1976, résidant professionnellement au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, en qualité de gérant B; et

- M. Vincent Cointepas, employé privé, né à Blois, France, le 16 juillet 1985, résidant professionnellement au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, en qualité de gérant B.

2. Le siège social de la Société est établi au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. Sonmez et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mai 2013. LAC/2013/21381. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104946/483.

(130127268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Dezenit S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 100.603.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013104944/11.

(130127948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Dezenit S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 100.603.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013104945/11.

(130127949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Ecka Granules Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 361.800,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.464.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire en date du 5 décembre 2012

L'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer Monsieur Arnold Louis Spruit, né à Wimbledon, Royaume-Uni, le 13 octobre 1971, avec adresse à 15a rue Langheck, L-5410 Beyren, Luxembourg, en tant que gérant de la Société, ayant les pouvoirs de signature A, avec effet au 30 mars 2012 et pour une période illimitée.

104564

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104955/13.

(130127705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Erre Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 178.905.

STATUTS

L'an deux mille treize, le douze juillet.

Par devant Maître DECKER, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

«Geckoes S.C.», ayant son siège social au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section E numéro 4.576,

ici représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 28 juin 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Erre Lux S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet principal l'activité de design dans la mode et le prêt-à-porter, et en particulier dans le secteur de la confection de chaussures.

Elle pourra également effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut également développer, acquérir, céder et exploiter des marques, brevets et tous autres droits similaires ou équivalents, à Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. La Société a un capital social émis de trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune, divisées en soixante (60) actions ordinaires de classe A avec droit de vote, et quarante (40) actions préférentielles de classe B sans droit de vote donnant droit à un dividende préférentiel et cumulatif.

Les actions, qu'elles soient de classe A ou B sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La société pourra émettre des certificats nominatifs ou au porteur d'actions multiples.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration, les administrateurs éliront parmi eux un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, télex, Fax, Email ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Art. 8. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou, en cas d'existence d'un conseil d'administration, par la signature unique du Président du Conseil d'administration ou par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'une devra obligatoirement être celle du Président du Conseil d'Administration, ou par la signature unique d'un administrateur-délégué dans la limite des pouvoirs lui attribués par le Conseil d'Administration, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. Le ou les mandats d'administrateurs pourront être rémunérés sous forme de tantièmes. La détermination du montant et des modalités de paiement des tantièmes sera réservée aux actionnaires délibérant en assemblée générale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le second mardi de juin à 19.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix et, pour ce qui concerne les actions de classe B émises en application de l'article 44 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, elles disposent seulement d'un droit de vote dans tout cas cité dans l'article 46 de ladite loi sur les sociétés commerciales.

Titre VI. Année sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Pour chaque exercice social donnant lieu à une distribution de dividendes, sur les bénéfices ou les réserves distribuables, le montant alloué à cet effet devra être distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- les détenteurs d'actions de classe A avec droit de vote auront le droit de recevoir pour chaque année sociale le surplus éventuel du dividende distribué aux détenteurs d'actions de classe B sans droit de vote;
- les détenteurs d'actions de classe B sans droit de vote auront le droit de recevoir pour chaque année sociale un dividende préférentiel et cumulatif d'un montant allant jusqu'à 150 % de la valeur nominale des actions de classe B;

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires:

- 1.- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération:

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, «Geckoes S.C.», prénommée, déclare souscrire cent (100) actions représentant la totalité du capital social de la Société, et les libérer à hauteur de cent pour cent (100%) par apport en numéraire de sorte que le montant de trente-et-un mille euros (31.000.-EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à mille euros (1.000.-EUR).

Décisions de l'actionnaire unique:

La comparante, représentée comme ci-avant et représentant l'entière du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).
2. Est nommé administrateur unique de la Société:

Monsieur Nicola GIANOLI, avocat, né à Massagno (Suisse), le 21 mai 1964, demeurant au Via Canova 18, 6900 Lugano (Suisse).

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

3. Est nommé Commissaire aux comptes de la Société:

«Data Graphic S.A.», ayant son siège au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg (RCS Luxembourg B 42.166), représentée par son administrateur-délégué Monsieur Stéphane BIVER, demeurant professionnellement au 128 Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

4.- Le siège social de la Société est fixé au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16/07/2013. Relation: LAC/2013/33126. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 24/07/2013.

Référence de publication: 2013104969/174.

(130127648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Euro Home Concept (EHC) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 547, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 144.556.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013104971/10.

(130127586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

European Distribution & Franchising S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.161.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013104973/10.

(130127292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.940.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of June.

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A, a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 12 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 844 of 23 April 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.940 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed dated 28 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 806 of 5 April 2013.

The meeting was declared open at 6.55 p.m. by Me Manfred Müller, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Catherine Kremer, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Marc Frantz, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To create two classes of shares, namely the class B1 redeemable preferred shares and the class B2 redeemable preferred shares, having such rights and obligations set out in the articles of incorporation of the Company.

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-) so as to raise it from its present amount of one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000) to one hundred fifty-one thousand three hundred euro (EUR 151,300).

3 To issue ninety-three thousand eight hundred eighty-eight (93,888) new class B1 redeemable preferred shares and thirty-six thousand one hundred twelve (36,112) new class B2 redeemable preferred shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

4 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of eighteen million two hundred eighty three thousand two hundred twenty-five euro and seven cent (EUR 18,283,225.07) by Efeu LuxCo S.a r.l. and PP LuxCo 1 S.a r.l. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

5 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

6 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to create two classes of shares, namely the class B1 redeemable preferred shares and the class B2 redeemable preferred shares, having such rights and obligations set out in the articles of incorporation of the Company.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-) so as to raise it from its present amount of one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000) to one hundred fifty-one thousand three hundred euro (EUR 151,300).

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue ninety-three thousand eight hundred eighty-eight (93,888) new class B1 redeemable preferred shares and thirty-six thousand one hundred twelve (36,112) new class B2 redeemable preferred shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared

a) Efeu LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 151.922 (the "Subscriber 1"),

represented by Me Manfred Müller, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on June 25, 2013, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 1 declared to subscribe for ninety-three thousand eight hundred eighty-eight (93,888) new class B1 redeemable preferred shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, together with the payment of a share premium of thirteen million two hundred four thousand five hundred forty-seven euro and thirty-eight cent (EUR 13,204,547.38) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable in the

aggregate amount of thirteen million two hundred five thousand four hundred eighty six euro and twenty six cent (EUR 13,205,486.26) (the "First Contribution in Kind").

b) PP LuxCo 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 164.139 (the "Subscriber 2" and collectively with the Subscriber 2, the "Subscribers"),

represented by Me Manfred Müller, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on June 25, 2013, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 2 declared to subscribe for thirty-six thousand one hundred twelve (36,112) new class B2 redeemable preferred shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium of five million seventy-eight thousand six hundred seventy-seven euro and sixty-nine cent (EUR 5,078,677.69) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable in the aggregate amount of five million seventy nine thousand thirty eight euro and eighty one cent (EUR 5,079,038.81) (the "Second Contribution in Kind" and collectively with the First Contribution in Kind, the "Contributions in Kind").

The aggregate value of the Contributions in Kind is of eighteen million two hundred eighty four thousand five hundred twenty five euro and seven cent (EUR 18,284,525.07)

Proof of the ownership by the Subscribers of the Contributions in Kind has been given to the undersigned notary.

The Subscribers declared that the Contributions in Kind are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contributions in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contributions in Kind to the Company.

The Subscribers further stated that a report has been drawn up by KPMG Luxembourg S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, and signed by Philippe Meyer on 25 June 2013, wherein the Contribution in Kind is described and valued (the "Report").

The Subscribers produced the Report, the conclusions of which read as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and value of the shares and the share premium to be issued as consideration."

The Report will remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the ninety-three thousand eight hundred eighty-eight (93,888) new Class B1 redeemable preferred shares and the thirty-six thousand one hundred twelve (36,112) new class B2 redeemable preferred shares according to the above mentioned subscription.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred fifty-one thousand three hundred euro (EUR 151,300) divided into:

(i) nine million seven hundred forty-nine thousand eight hundred ninety- seven (9,749,897) class A1 ordinary shares (the "Class A1 Ordinary Shares"),

(ii) three million seven hundred fifty thousand and three (3,750,003) class A2 ordinary shares (the "Class A2 Ordinary Shares"),

(iii) one million five hundred (1,500,000) class A3 ordinary shares (the "Class A3 Ordinary Shares" and collectively with the Class A1 Ordinary Shares and the Class A2 Ordinary Shares the "Class A Ordinary Shares"),

which shall be held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) in representation of their limited partnership interest in the Company (the "Class A Shareholders"); and

(iv) ninety-three thousand eight hundred eighty-eight (93,888) class B1 redeemable preferred shares (the "Class B1 RPS"),

(v) thirty-six thousand one hundred twelve (36,112) class B2 redeemable preferred shares (the "Class B2 RPS" and collectively with the Class B1 RPS, the "RPS"),

which shall be held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) in representation of their limited partnership interest in the Company (the "RPS Shareholders"); and

(vi) one hundred (100) class C shares (the "Class C Shares"), which shall be held by the unlimited partners (associés commandités), in representation of their unlimited partnership interest in the Company (the "Class C Shareholders").

Each issued share of each class has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

The RPS are redeemable in accordance with the Articles of Incorporation and the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand five hundred euro (EUR 5,500.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 7.15 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin,

par devant nous Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 12 mars 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 844 du 23 avril 2010 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 151940 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 806, en date du 5 avril 2013.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.55 heures sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Catherine Kremer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Marc Frantz, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Création de deux catégories d'actions, nommément les actions préférentielles rachetables de catégorie B1 et les actions préférentielles rachetables de catégorie B2, ayant les droits et obligations tels que prévus dans les statuts de la Société.

2 Augmentation du capital social de la société à concurrence de mille trois cent euros (EUR 1.300,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) à cent cinquante et un mille trois cent euros (EUR 151.300,-).

3 Émission de quatre-vingt-treize-mille huit cent quatre-vingt-huit (93.888) actions préférentielles rachetables de catégorie B1 et trente-six mille cent douze (36.112) actions préférentielles rachetables de catégorie B2 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

4 Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix-huit millions deux cents quatre-vingt-trois mille deux cent vingt-cinq euros et sept centimes d'euro (EUR 18.283.225,07) par Efeu LuxCo S.à r.l. et PP LuxCo 1 S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions par un apport en nature.

5 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

6 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de créer de deux catégories d'actions, nommément les actions préférentielles rachetables de catégorie B1 et les actions préférentielles rachetables de catégorie B2, ayant les droits et obligations tels que prévus dans les statuts de la Société

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille trois cents euros (EUR 1.300,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) à cent cinquante et un mille trois cents euros (EUR 151.300,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre quatre-vingt-treize mille huit cent quatre-vingt-huit (93.888) actions préférentielles rachetables de catégorie B1 et trente-six mille cent douze (36.112) actions préférentielles rachetables de catégorie B2 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu

a) Efeu LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151922 (le «Souscripteur 1»),

représentée par Maître Manfred Müller, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juin 2013, qui, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire quatre-vingt-treize mille huit cent quatre-vingt-huit (93.888) actions préférentielles rachetables de catégorie B1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par action, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de treize millions deux cent quatre mille cinq cent quarante-sept euro et trente-huit centimes d'euro (EUR 13.204.547,38) et libérer intégralement ces actions souscrites par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de treize millions deux cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-six euro et vingt-six centimes d'euro (EUR 13.205.486,26) (le «Premier Apport en Nature»).

b) PP LuxCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.139 (le «Souscripteur 2» et ensemble avec le Souscripteur 1 les «Souscripteurs»),

représentée par Maître Manfred Müller, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juin 2013, qui, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire trente-six mille cent douze (36.112) actions préférentielles rachetables de catégorie B2 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par action, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq millions soixante-dix-huit mille six cent soixante-dix-sept euros et soixante-neuf centimes d'euro (EUR 5.078.677,69) et libérer intégralement ces actions souscrites par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de cinq millions soixante-dix-neuf mille trente-huit euros et quatre-vingt-un centimes d'euro (EUR 5.079.038,81) (le «Second Apport en Nature» et ensemble avec le Premier Apport en Nature les «Apports en Nature»).

Les Apports en Nature représentent un montant total de dix-huit millions deux cents quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-cinq euros et sept centimes d'euro (EUR 18.284.525,07).

La preuve par les Souscripteurs de la propriété des Apports en Nature a été rapportée au notaire soussigné.

Les Souscripteurs ont déclaré encore que les Apports en Nature sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des Apports en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des Apports en Nature à la Société.

Les Souscripteurs ont déclaré qu'un rapport a été établi par KPMG Luxembourg S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, et signé par Philippe Meyer en date du 25 juin 2013, dans lequel les Apports en Nature sont décrits et évalués (le «Rapport»).

Les Souscripteurs ont produit le Rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Sur la base du travail effectué, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur de la contribution ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions et de la prime d'émission à émettre en contrepartie.»

Le Rapport restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les quatre-vingt-treize-mille huit cent quatre-vingt-huit (93.888) actions préférentielles rachetables de catégorie B1 et les trente-six mille cent douze (36.112) actions préférentielles rachetables de catégorie B2 actions préférentielles de catégorie B2 comme indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis est fixé à cent cinquante et un mille trois cents euros (EUR 15.300,-), représenté par:

(i) neuf millions sept cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (9.749.897) actions ordinaires de catégorie A1 (les «Actions Ordinaires de Catégorie A1»),

(ii) trois millions sept cent cinquante mille trois (3.750.003) actions ordinaires de catégorie A2 (les «Actions Ordinaires de Catégorie A2»),

(iii) un million cinq cent mille (1.500.000) actions ordinaires de catégorie A3 (les «Actions Ordinaires de Catégorie A3» ensemble avec les Actions Ordinaires de Catégorie A1 et les Actions Ordinaires de Catégorie A2, les «Actions Ordinaires de Catégorie A»),

qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie A»),

(iv) quatre-vingt-treize-mille huit cent quatre-vingt-huit (93.888) actions préférentielles rachetables de catégorie B1 (les «APR de Catégorie B1»),

(v) trente-six mille cent douze (36.112) actions préférentielles rachetables de catégorie B2 (les «APR de Catégorie B2» et ensemble avec les APR de Catégorie B1 les «APR»),

qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires d'APR») et

(vi) cent (100) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C») qui seront détenues par les actionnaires commandités en représentation de leur engagement illimité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie C»).

Chaque action de chaque catégorie à une valeur nominal d'un centime d'euro (EUR 0,01) et chaque action est entièrement libérée.

Les APR sont rachetables conformément aux présent Statuts et aux Lois.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut-être établi sur lequel seront transférées les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société à rachetées à ces actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividende au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 19.15 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, C. Kremer, M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 juillet 2013. REM/2013/1163. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105426/292.

(130127197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Supreme Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.232.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 24 juillet 2013

La cooptation de Madame Nathalie VAZQUEZ a été ratifiée et elle a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SUPREME ENTERTAINMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013105413/14.

(130127181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Syrdall Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.200.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 72.951.

EXTRAIT

Suite à la fusion de la société Martley Syrdall S.à r.l. (B116496) avec la société Martley Holding S.à r.l. (B122104) en date du 27 juin 2013, les parts sociales de la société de EUR 1.000,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Martley Holding S.à r.l.	
15 rue Edward Steichen	
L-2540 Luxembourg	1.200
Total	1.200

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013105415/19.

(130127935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Unit Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 30.253.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 21 juin 2013 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Mr Ünal AYSAL, 55, route de Vermala, CH-3963 Randogne – Crans Montana,

Mr Rusen ERGEÇ,

Mr Serdar BILGIÇ,

NEXIS CONSULT S.p.r.l., représentée par Mr Christian VINCKE,

TALDEC N.V., représentée par Mr Bernard DE CORTE

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de:

Mr Pierre SCHILL

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme
Mr Ünal AYSAL / Mr Serdar BILGIÇ
Président / Administrateur

Référence de publication: 2013105462/21.

(130127577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Twin Holding 2 S.à.r.l, Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 1.604.578,80.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 131.270.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 juillet 2013 que:

- Monsieur Marc FEIDER démissionne de son poste de gérant de classe A de la Société avec effet au 24 juillet 2013;
- Madame Isabelle PROBSTEL démissionne de son poste de gérant de classe B de la Société avec effet au 24 juillet 2013;

- Est nommée gérant de classe A avec effet au 24 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée:

* Madame Julia KLINGEN, née le 13 décembre 1982 à Boppard (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Est nommé gérant de classe B avec effet au 24 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée:

* Monsieur Marc FEIDER, né le 5 octobre 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et ayant son adresse professionnelle au 33, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105431/20.

(130127247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

TD Grand Duché de Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.437.120,00.

Siège social: L-2958 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.484.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of June,

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of TD Grand Duché de Luxembourg, a "société à responsabilité limitée" (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 9,437,120 having its registered office at 46A, Avenue JF Kennedy, L-2951 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 155.484 (the "Company").

There appeared

TD US P&C Holdings ULC, an unlimited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, with its registered office at 900 Home Oil Tower, 324-8th Avenue SW, Calgary, Alberta, Canada, T2P 2Z2 (the "Sole Shareholder");

here represented by M. Baptiste AUBRY, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Chairman requests the notary to act that the 9,437,120 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment to the rights attached to the class A and class B mandatory redeemable preferred shares and subsequent amendments to article 21 of the articles of association of the Company

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolution was taken:

Sole resolution

It is resolved to change the financial rights attached to the class A and class B mandatory redeemable preferred shares and therefore to amend article 21 of the articles of association of the Company to read as follows:

" Art. 21. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders, it shall be allocated as follows:

1. five percent of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least one-tenth of the share capital, but must be resumed if at any time the legal reserve falls below that amount for any reason;

2. after allocation to the legal reserve or other non distributable reserve:

i. where MRPS are not issued, the remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to:

- distribute it, in this case, as follows:

* 80% shall be distributed proportionally among the holder(s) of Preferred Shares, however such distribution should be capped at USD 0.15 per Preferred Share; and

* the remaining amount, including the undistributed amount from a. above, shall be distributed among the holder(s) of Ordinary Shares, and Convertible Preferred Shares if any;

- carry it forward; or

- transfer it to a reserve distributable or not;

ii. where MRPS are issued an amount of profit up to a right to a preferential and cumulative dividend, at the exclusion of any Ordinary Dividend (as defined hereafter), equal to:

- for the Class A MRPS: 5.78% of the aggregate of (i) the nominal value of each Class A MRPS and (ii) the share premium amount attached to each Class A MRPS (whether allocated to the legal reserve or not);

- for the Class B MRPS: 5.78% of the aggregate of (i) the nominal value of each Class B MRPS and (ii) the share premium amount attached to each Class B MRPS (whether allocated to the legal reserve or to another reserve, or not);

- for the Class C MRPS: 4.3775% of the aggregate of (i) the nominal value of each Class C MRPS and (ii) the share premium amount attached to each Class C MRPS (whether allocated to the legal reserve or not);

- for the Class D MRPS: 5.78% of the aggregate of (i) the nominal value of each Class D MRPS and (ii) the share premium amount attached to each Class D MRPS (whether allocated to the legal reserve or to another reserve, or not);

(the "Preferential Dividend")

The Preferential Dividend shall first be allocated to a distributable reserve of the balance sheet of the Company that can only be distributed to the MRPS holders.

Where the shareholders decide to distribute any dividend, the MRPS will be entitled to the payment of the Preferential Dividend before any Ordinary Dividend can be paid.

The Preferential Dividend (excluding additional Preferential Dividend referred to below) shall accrue daily on the basis of a 360 day year.

Ordinary Dividend means the dividend to be allocated to the holder(s) of Preferred Shares, Ordinary Shares, and/or Convertible Preferred Shares if any.

Where there is a change in the interest rate of the Underlying Receivable (as defined hereafter) financed by a particular class of MRPS, the Preferential Dividend rate on this particular class of MRPS may be amended.

Where there is a repayment and/or a disposition of the Underlying Receivable (as defined hereafter) financed by a particular class of MRPS and the Company uses the proceeds received on repayment and/or disposition to make new loans, the MRPS of this particular class may be converted into new MRPS, the features of which may be based on some of the features of the new loans made by the Company.

The MRPS are also entitled to an additional Preferential Dividend where:

a. the underlying receivable(s) financed by the MRPS (the "Underlying Receivables" and individually an "Underlying Receivable") includes an obligation to pay to the Company an "Applicable Premium" (as such term is defined in the relevant credit agreement governing the applicable Underlying Receivable) in case of early prepayment of the relevant Underlying Receivable. Said additional Preferential Dividend accumulates for the financial year in the course of which the Applicable Premium is disclosed in the Luxembourg GAAP financial statements of the Company and shall be equal to said Applicable Premium.

b. the Company realizes a gain upon transfer or disposition of one or several Underlying Receivables. Said additional Preferential Dividend accumulates for the financial year in the course of which the gain is disclosed in the Luxembourg GAAP financial statements of the Company and shall be equal to the amount of the said gain.

The Class D MRPS are also entitled to an additional Preferential Dividend where the Underlying Receivable includes an obligation to pay to the Company any premium or penalty in case of occurrence of an "Event of Default" (as such term is defined in the relevant credit agreement governing the applicable Underlying Receivable) (the "Event of Default Premium"). Said additional Preferential Dividend accumulates for the financial year in the course of which the Event of Default Premium is disclosed in the Luxembourg GAAP financial statements of the Company and shall be equal to said Event of Default Premium.

The term "Preferential Dividend" mentioned in the articles of association of the Company also covers any additional Preferential Dividend as per above (except where otherwise mentioned).

The remaining profit, if any, shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to:

- distribute it, in this case, as follows:

- * 80% shall be distributed proportionally among the holder(s) of Preferred Shares, however such distribution should be capped at USD 0.15 per Preferred Share; and

- * the remaining amount, including the undistributed amount from a. above, shall be distributed among the holder(s) of Ordinary Shares, and Convertible Preferred Shares if any;

- carry it forward; or

- transfer it to a reserve distributable or not.

Any and all dividends, whether Preferential Dividend or Ordinary Dividend, to be allocated to the holder(s) of MRPS, Preferred Shares, Ordinary Shares, and/or Convertible Preferred Shares if any, shall become due and payable only to the extent that, and as of when, declared to be due and payable by resolution(s) of the board of managers, which resolution(s) shall set out the record date and the payment date."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase and its transformation, have been estimated at about EUR 900,-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six du mois de juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de TD Grand-Duché de Luxembourg, une société à responsabilité limitée dûment incorporée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 9.437.120 USD, ayant son siège social au 46A, Avenue JF Kennedy, L-2951 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.155.484 (la «Société»).

A comparu,

TD US P&C Holdings ULC, une société dûment incorporée et existant valablement selon les lois de la Province d'Alberta, Canada, ayant son siège social au 900 Home Oil Tower, 324-8th Avenue SW, Calgary, Alberta, Canada, T2P 2Z2 (l'«Associé Unique»)

Ici représentée par M. Baptiste AUBRY, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Le président prie le notaire d'acter que les 9.437.120 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des droits attachés aux parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe A et de classe B et modification subséquente de l'article 21 des statuts de la Société

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, la résolution suivante a été prise:

Unique résolution

Il est décidé de modifier les droits attachés aux parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe A et de classe B et par conséquent de modifier l'article 21 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 21. Bénéfices.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, lorsqu'un bénéfice apparaît dans les comptes annuels approuvés par les associés, celui-ci doit être alloué comme suit:

1. cinq pour cent du bénéfice net est affecté à la réserve légale de la Société. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment si celle-ci devait être entamée pour quelque raison que ce soit jusqu'à entière reconstitution.

2. après affectation à la réserve légale ou à tout autre réserve non distribuable:

i. lorsque les MRPS ne sont pas créées, le bénéfice restant est alloué par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de:

- le distribuer, comme suit:
- 80% doivent être distribués proportionnellement aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles, toutefois une telle distribution devra être plafonnée à 0,15 USD par Parts Sociales Préférentielles; et
- le montant restant, incluant le montant non distribué du point a. ci-dessus doit être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles Convertibles, le cas échéant;
- son report à nouveau;
- le transférer à une réserve distribuable ou non;

ii. lorsque les MRPS sont créées et émises un montant de bénéfice à hauteur d'un droit à un dividende cumulatif et préférentiel, à l'exclusion d'un Dividende Ordinaire (comme défini ci-après), égal à:

- pour les MRPS de Classe A: 5.78% du montant total de (i) la valeur nominale de chaque MRPS de Classe A et (ii) le montant de la prime d'émission attachée à chaque MRPS de Classe A (allouée ou non à la réserve légale);
- pour les MRPS de Classe B: 5.78% du montant total de (i) la valeur nominale de chaque MRPS de Classe B et (ii) le montant de la prime d'émission attachée à chaque MRPS de Classe B (allouée ou non à la réserve légale ou à tout autre réserve);
- pour les MRPS de Classe C 4,3775 % du montant total de (i) la valeur nominale de chaque MRPS de Classe C et (ii) le montant de la prime d'émission attachée à chaque MRPS de Classe C (allouée ou non à la réserve légale);
- pour les MRPS de Classe D 5.78 % du montant total de (i) la valeur nominale de chaque MRPS de Classe D et (ii) le montant de la prime d'émission attachée à chaque MRPS de Classe D (allouée ou non à la réserve légale ou à une autre réserve);

(le «Dividende Préférentiel»)

Le Dividende Préférentiel doit en premier lieu être alloué à une réserve distribuable du bilan de la Société qui ne pourra être distribuée qu'aux associés détenant des MRPS.

Lorsque les associés décident de distribuer un dividende, les MRPS donnent droit au paiement du Dividende Préférentiel avant le paiement de tout Dividende Ordinaire.

Le Dividende Préférentiel (à l'exclusion du Dividende Préférentiel additionnel décrit ci-dessous) se calcule par jour sur la base d'une année de 360 jours.

Le Dividende Ordinaire signifie le dividende devant être affecté à/aux détenteur(s) de Parts Sociales Préférentielles, de Parts Sociales Ordinaires et/ou de Parts Sociales Préférentielles Convertibles, le cas échéant.

En cas de modification du taux d'intérêt de Créances Sous-Jacentes (comme défini ci-après) financées par une classe particulière de MRPS, le taux du Dividende Préférentiel applicable à cette classe particulière de MRPS peut être modifié.

En cas de repaiement et/ou de disposition de Créances Sous-Jacentes (comme défini ci-après) financées par une classe particulière de MRPS et la Société utilise le produit reçu du repaiement et/ou de la disposition pour octroyer de nouveaux prêts, les MRPS de cette classe particulière peuvent être converties en nouvelles MRPS dont les caractéristiques peuvent être établies en fonction de certaines des caractéristiques des nouveaux prêts octroyés par la Société.

Les MRPS ont également droit à un Dividende Préférentiel additionnel lorsque:

a. les créances financées par les MRPS (les «Créances Sous-Jacentes» et individuellement une «Créance Sous-Jacente») incluent l'obligation de payer à la Société une «Prime Applicable» (tel que ce terme est défini dans le contrat de crédit régissant les Créances Sous-Jacentes correspondantes) dans le cas d'un paiement anticipé desdites Créances Sous-Jacentes. Ledit Dividende Préférentiel additionnel s'accumule au cours de l'exercice social pendant lequel la Prime Applicable apparaît dans les comptes sociaux établis en Luxembourg GAAP de la Société et est égal au montant de la Prime Applicable.

b. la Société réalise un gain sur le transfert ou la disposition d'une ou de plusieurs Créances Sous-Jacentes. Lesdits Dividendes Préférentiels additionnels s'accumulent au cours de l'exercice social pendant lequel le gain apparaît dans les comptes sociaux établis en Luxembourg GAAP de la Société et est égal au montant dudit gain.

Les MRPS de Classe D ont également droit à un Dividende Préférentiel additionnel lorsque les Créances Sous-Jacentes incluent l'obligation de payer à la Société une prime ou pénalité en Cas de Défaut (tel que ce terme est défini dans le contrat de crédit régissant les Créances Sous-Jacentes correspondantes) (la «Prime en Cas de Défaut»).

Ledit Dividende Préférentiel additionnel s'accumule au cours de l'exercice social pendant lequel la Prime en Cas de Défaut apparaît dans les comptes sociaux établis en Luxembourg GAAP de la Société et est égal au montant de la Prime en Cas de Défaut.

Le terme «Dividende Préférentiel» mentionné dans les Statuts recouvre également tout Dividende Préférentiel additionnel tel que ci-dessus (sauf si mentionné autrement).

Le bénéfice restant est affecté par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de:

- le distribuer, comme suit:

* 80% doivent être distribués proportionnellement aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles, toutefois une telle distribution devra être plafonnée à 0,15 USD par Parts Sociales Préférentielles; et

* le montant restant, incluant le montant non distribué du point a. ci-dessus doit être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles Convertibles, le cas échéant;

- son report à nouveau;

- le transférer à une réserve distribuable ou non;

Tout dividende, qu'il s'agisse d'un Dividende Préférentiel ou d'un Dividende Ordinaire, doit être alloué à/aux détenteur (s) de MRPS, de Parts Sociales Préférentielles, de Parts Sociales Ordinaires, et/ou Parts Sociales Préférentielles Convertibles, le cas échéant, devient échu et exigible uniquement si, et lorsque, il est déclaré échu et exigible par décision du conseil de gérance, décision qui doit fixer la date d'enregistrement dans les comptes de la Société et la date de paiement.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes est évalué à environ 900,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Baptiste AUBRY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 juillet 2013. Relation GRE/2013/2710. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013105436/234.

(130127614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

The Argonaut Master Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.719.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 juillet 2013

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 15 juillet 2013;

- décide que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une durée minimum de cinq ans à l'adresse suivante: 1-10, rue Constantinoupoles, 3505 Limassol, Chypre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013105417/16.

(130128177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Thor Luxco 65 Champs-Elysees S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 178.895.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of July.

Before the undersigned, Me Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Joseph J. Sitt, having his address at 25 West 39th Street, 16th Floor, New York, NY 10018 (United States of America),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Thor Luxco 65 Champs-Elysees S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting.

A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and Payment

Mr. Joseph J. Sitt, represented as stated above, subscribes for one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500),

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Joseph J. Sitt, born on May 22, 1964 in New York (United States of America), having his address at 25 West 39th Street, 16th Floor, New York, NY 10018 (United States of America).

2. The following person is appointed as B manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Herman Schommarz, born on November 20, 1970, in Amersfoort (South Africa), having his professional address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg).

3. The registered office of the Company is located at 6C, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour de juillet,

Par devant le soussigné Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Joseph J. Sitt, né le 22 mai 1964 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse à 25 West 39th Street, 16th Floor, New York, New York 10018 (Etats-Unis d'Amérique),

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Thor Luxco 65 Champs-Elysees S.à r.l" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements

sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

M. Joseph J. Sitt, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

M. Joseph J. Sitt, né le 22 mai 1964 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse à 25 West 39th Street, 16th Floor, New York, New York 10018 (Etats-Unis d'Amérique).

2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

M. Herman Schommarz, né le 20 novembre 1970, à Amersfoort (Afrique du Sud), ayant son adresse professionnelle à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Grand Duché de Luxembourg).

3. Le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Grand Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9701.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013105419/493.

(130127365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Tréfileries Haute Forêt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 39.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 23 juillet 2013.

Pour TREFILERIES HAUTE FORET S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2013105421/12.

(130127469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Thingvellir S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 33.444,82.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.996.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Justyna Bielasik

Mandataire

Référence de publication: 2013105418/12.

(130127824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

TwinLux ValueInvest SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 157.550.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 11. Juni 2013

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Beibehaltung der derzeitigen Mitglieder des Verwaltungsrates.

Dieser setzt sich somit wie folgt zusammen:

Herr Klaus J. Krauth (Vorsitzender), Berufsadresse: Rosenheimer Platz 6, D-81669 München

Herr Dr. Bernhard Engelbrecht, Berufsadresse: 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg

Herr Dr. Yves Wagner, Berufsadresse: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im Juni 2014 stattfinden wird.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung bestellt KPMG Audit S.à r.l., mit Sitz in 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, zum Abschlussprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, welches am 31. Dezember 2013 endet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

TwinLux ValueInvest SICAV-SIF

Référence de publication: 2013105434/23.

(130127750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Sofinol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.059.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 juin 2013

1. Madame Mireille GEHLEN a démissionné de son mandat d'Administrateur à compter de ce 31 mai 2013.

2. Madame Annick LEBLON, Employée Privée, née le 27 octobre 1975 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée Administrateur de la société.

3. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes de 2013:

Administrateurs:

- M. Luc GIVORD né le 15 mai 1964 à Neuenburg (Suisse) résidant professionnellement au 15, Lange Gasse CH-4022 Bâle

- M. Thierry JACOB né le 7 juillet 1967 à Thionville (France) résidant professionnellement au 412F route d'Esch L-1471 Luxembourg

- Mme Annick LEBLON, née le 27 octobre 1975 à Etterbeek (Belgique) résidant professionnellement au 412F route d'Esch L-1471 Luxembourg

Commissaire:

FIN-Contrôle S.A., Société Anonyme, avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg Luxembourg, le 20 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2013102767/25.

(130123828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Shell Treasury Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 97.745.

Extrait du procès-verbal du conseil de gérance du 7 juin 2013

Pour autant que l'associé unique renouvelle son mandat de Gérant, le Conseil de Gérance décide de réélire Monsieur Patrick DEBAERE né le 30 mars 1964 à Anvers et résidant en Belgique, à 1850 Grimbergen, Schildpadstraat 12, en qualité de Président du Conseil de Gérance et de Gérant en charge de la gestion journalière, ce pour un terme d'un an s'achevant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 24 juin 2013

L'associé unique entérine la démission de Madame Catharina CLABOTS en sa qualité de Gérante, à partir de ce jour. L'associé unique décide de retirer l'ensemble des pouvoirs accordés à Madame Catharina CLABOTS à partir de cette date.

L'associé unique nomme en qualité de Gérant, en remplacement de Madame CLABOTS Monsieur Marco BAKKER, résidant aux Pays-Bas, à 3971 GM, Driebergen, Traay 293C. Le mandat de Gérant de Monsieur Marco Bakker prendra effet ce jour et expirera à l'issue de l'Assemblée générale statutaire de 2014.

L'associé réélit en qualité de Gérants pour un terme d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statutaire de 2014, Monsieur Patrick DEBAERE, Madame Laurence MACORS et Monsieur David WARRILOW.

Sur proposition du Conseil de Gérance, l'associé unique marque son accord pour confier la gestion journalière de la société à Monsieur Patrick DEBAERE, Gérant, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale statutaire de 2014.

L'associé décide de nommer en qualité de réviseur d'entreprises agréé et pour un terme d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statutaire de 2014, PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, dont le siège social est situé à L-1014 Luxembourg, route d'Esch 400, B.P. 1443.

Patrick Debaere

Président du Conseil de Gérance et Gérant en charge de la gestion journalière

Référence de publication: 2013102761/29.

(130124587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Swiss Life Immo-Arlon, Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.344.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'administration de la Société du 4 juillet 2013

1. Délégués à la gestion journalière

Conformément aux articles 18 b) et 21 a) des Statuts de la Société et suite à la résolution circulaire du Conseil d'administration du 4 juillet 2013, les administrateurs de la Société ont acté, avec effet immédiat:

- La démission de Monsieur Javier Lastra en tant que délégué à la gestion journalière de classe B;
- La nomination de Monsieur Rui Pinto, de nationalité portugaise, né à Porto (Portugal) le 18 août 1980 et demeurant professionnellement au 25, Route d'Arlon L-8009 Strassen (Luxembourg), en tant que délégué à la gestion journalière de classe B pour une durée indéterminée.

Vis-à-vis des tiers, les délégués à la gestion journalière auront tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes des Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature de Monsieur Rui Pinto et celle d'un autre délégué à la gestion journalière de classe B pour tout acte dans les limites de son objet social et de la loi luxembourgeoise ("la Loi") jusqu'à un montant de 500.000 EUR (cinq cent mille euros) et par sa signature et celle d'un délégué à la gestion journalière de classe A pour tout acte dans les limites de l'objet social de la Société et de la Loi supérieur à un montant de 500.000 EUR (cinq cent mille euros).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Swiss Life Immo-Arlon

Société Anonyme

Javier Lastra

Chief Risk Officer Luxembourg

Référence de publication: 2013102785/29.

(130124341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Goad International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2319 Howald, 72, rue Dr. Joseph Peffer.

R.C.S. Luxembourg B 36.798.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111215/9.

(130134504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Greenbrier Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.752.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 12 juillet 2013

1. Monsieur James SMITH, administrateur de sociétés, né à Birmingham (Royaume-Uni), le 20 juillet 1976, demeurant professionnellement à Hong Kong, Suites 1102-1105, 11^{ème} étage, Chater House, 8, Connaught Road Central, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

2. Le nombre de gérants a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 31 juillet 2013.
 Pour extrait sincère et conforme
 Pour Greenbrier Investments S.à r.l.
 Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013111194/16.

(130134777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Grape Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 128.003.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique du 17 juillet 2013 que:

(i) le siège social de la Société a été transféré au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, avec effet immédiat,
 (ii) La démission de Madame Céline PIGNON, de son poste de gérant de classe B, a été acceptée, avec effet au 1^{er} août 2013.

(iii) Les personnes suivantes ont été nommées gérants de classe B, avec effet au 1^{er} août et ce pour une durée indéterminée:

- Monsieur Philippe SALPETIER, né le 19 août 1970 à Libramont (Belgique) et résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

- Monsieur Livio GAMBARDILLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi (Italie), résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013111191/22.

(130134542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Gran Tierra Brazco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: BRL 1.294.413,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.818.

Suite à la cession de parts intervenues entre Solana Resources Limited et Gran Tierra Energy International Holdings Ltd. en date du 23 mai 2013 les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Solana Resources Limited, ayant son siège social à 300,625, 11th Avenue SW, CDN - AB T2R 0E1 Calgary, Alberta, Canada, et immatriculée sous le numéro 203333471 auprès du Corporate Registry of Alberta ne détient plus aucune part de la Société.

- Gran Tierra Energy international Holdings Ltd., ayant son siège social à Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, Iles Caïmanes, et immatriculée sous le numéro MC 238484 auprès du "Registrar of Companies of the Cayman Islands", détient les parts sociales d'une valeur nominale de BRL1.- comme suit:

* 1,254,413 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gran Tierra Brazco (Luxembourg) S.à r.l.

Gwenaëlle COUSIN

Gérant B

Référence de publication: 2013111189/21.

(130135187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Gangolf Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 35, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 54.639.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013111198/11.

(130135463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Future Management Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.501.

Il résulte de la résolution par écrit de l'actionnaire unique datée du 30 juillet 2013 que: les administrateurs sortants:

- M. Saba K. ZREIK, avocat, avec adresse professionnelle, Cité Dora 3 bldg, Dora Highway, Jdeidet El Metn, El Metn 1202 2060 Liban,

- M. Fouad Mustapha Sultani MAKHZOUMI, avec adresse professionnelle au Level 10, Suite 1007, Liberty House, Dubai, International Financial Center, Dubai, UAE,

- M. Omar ASHUR, avec adresse professionnelle au Level 10, Suite 1007, Liberty House, Dubai, International Financial Center, Dubai, UAE,

- Mme May MAKHZOUMI, avec adresse professionnelle au Level 10, Suite 1007, Liberty House, Dubai, International Financial Center, Dubai, UAE,

ainsi que le commissaire aux comptes sortant:

- M. Marco RIES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits dans leurs fonctions respectives pour une nouvelle période de 6 ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2013111176/23.

(130134756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Aedon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 56.166.

Il est porté à la connaissance des tiers que, suite à l'assemblée générale de l'actionnaire unique tenue en date du 23 juillet 2013:

- Le siège social de la Société est désormais situé au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- M. Vincent Villem a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet à la date de l'assemblée.

- M. Matthijs Bogers, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas et résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet à la date de l'assemblée et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Aedon S.A.

Représenté par Stéphane Hépineuze

Administrateur

Référence de publication: 2013105557/19.

(130128319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.